



Centre Communal d'Action Sociale
Ville de Tours

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°22-98

Séance du 18 Novembre 2022

Date de convocation : 14/11/2022 L'an 2022, le 18 Novembre 2022 à 14h30, le Conseil d'Administration du CCAS de la ville de Tours, dûment convoqué par sa Vice-Présidente, s'est réuni dans la salle du Conseil d'Administration du CCAS.

Administrateurs en exercice : 17

Administrateurs présents : 11/17

Administrateurs votants : 15/17

Présents : 11/17

Pouvoirs : 3/17

Excusés : 3/17

Étaient présents : Mme MOUSSOUNI ; Mme QUINTON ; Mme BLET ; Mme DARIES ; M. BRUN ; Mme CABANNE ; M. PIERRE ; M. MUSSARD ; M. FLEISCH. ; Mme LEVAVASSEUR et Mme SERRA.

Avaient donné pouvoir : M. le MAIRE à Mme MOUSSOUNI ; Mme WANNERROY à Mme QUINTON ; Mme LE CORRE à M. FLEISCH.

Étaient absents excusés : M. OREAL ; Mme BECARD et Mme MAUDUIT.

Tome 1 - N°22-98 - OBJET : Décision modificative N°3 – Budget Général – exercice 2022.

Madame la Vice-Présidente informe les membres du Conseil d'Administration qu'il convient d'apporter au budget général les modifications comptables suivantes :

- suite à la requête du comptable public, l'ajustement des lignes de crédit pour les admissions en non-valeur de créances irrécouvrables ou de créances éteintes,
- l'inscription d'une subvention attribuée par Tours Métropole Val de Loire dans le cadre de l'appui à la lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi (CALPAE) pour un montant de 50 000 € en investissement et 20 000 € en fonctionnement, celle-ci ayant pour intérêt d'améliorer les conditions d'accueil du centre d'hébergement d'urgence de Paul Bert et de réaliser une action de « soins suspendus » par un prestataire extérieur,

- l'inscription d'une participation financière attribuée par l'Etat pour compenser le coût de la revalorisation salariale de certains professionnels de la filière socio-éducative suite à la conférence des métiers de l'accompagnement social et médico-social du 18 février 2022.

Section de fonctionnement :

Dépenses			Recettes		
011			74		
6288	Autres services extérieurs	20 000,00	7478	Participation autres organismes	20 000,00
6042	Achats de repas	-10 340,00	74718	Autres participations	19 765,00
012					
64118	Autres indemnités	19 765,00			
65					
6541	Créances admises en non-valeur	10 340,00			
	Total	39 765,00		Total	39 765,00

Section d'investissement :

Dépenses			Recettes		
21			13		
2181	Agencement général	20 000,00	1318	Autres subventions d'équipement	50 000,00
2184	Mobilier	30 000,00			
	Total	50 000,00		Total	50 000,00

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration approuvent la décision modificative n°3 du budget général, au titre de l'exercice 2022, telle que présentée ci-dessus. Les membres présents signent la délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour le Maire, Président du CCAS
Et par Délégation
La Vice-Présidente

Rachel MOUSSOUNI

